



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire

le 28 juin 2022 à 09h00

Rue de la Musinière 7 à Saint-Blaise

Présents : selon la liste de présence

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Bryan Bovet

Distribution : A tous les membres

1. Contrôle de la liste de présence

La liste des présences atteste que 3 coopérateurs sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Désignation du président et du secrétaire

J. Cornuz est nommé président et B. Bovet comme secrétaire.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 juin 2021

Chacun ayant reçu le procès-verbal du 23 juin 2021, il n'en est pas demandé lecture. Ce dernier est adopté à la majorité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2021

J. Cornuz présente le rapport d'activité 2021 et le complète oralement par les dernières informations connues à ce jour.

5. Présentation des comptes 2021 et discussion

A. Juvet présente les comptes en mentionnant que le montant du bilan s'élève à CHF 18'927'200.12.

Les comptes au 31.12.2021 font état d'un bénéfice de CHF 25'547.75. Le compte de profits et pertes reporté est de CHF 180'102.94.

Quelques questions sont posées auxquelles une réponse est immédiatement donnée.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'assemblée dispense le réviseur de comparution personnelle. Le rapport de révision est commenté par J. Cornuz.

7. Adoption des comptes

A l'unanimité l'assemblée adopte les comptes tels que présentés.

8. Décharge au Conseil d'administration

A l'unanimité l'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration.

9. Modification des statuts : projet de nouveaux statuts en annexe

Les statuts ont été modifiés suite au transfert du siège. En outre, Me Gillén en a profité pour mettre à jour les dispositions afin de correspondre aux standards légaux actuels.

Ce projet a été distribué aux membres et a d'ores et déjà été approuvé par le registre du commerce et par l'Office fédéral du logement.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité. Mandat est donné à Me Gillén pour effectuer les démarches nécessaires.

10. Transfert du siège de la coopérative : Neuchâtel

Conformément à la dernière assemblée générale, le siège est déplacé à la rue Louis Orléans 33 à 2000 Neuchâtel c/o M. Gabriel Winkler. La modification sera effectuée lors de la modification des statuts.

11. Renouvellements statutaires

11.1. Démissions, renouvellements et élections des administrateurs (Ph. Macchiaioli)

L'ensemble des membres du conseil d'administration doit être renouvelé pour **une année**.

Le conseil d'administration a pris acte de la radiation du conseil d'administration de Philippe Diesbach en qualité de président et radiation de sa signature individuelle,

Dès lors, le conseil d'administration suivant est proposé pour élection d'une année :

- Joël Cornuz, président avec signature individuelle
- Philippe Macchiaioli, administrateur avec signature collective à deux
- Alain Juvet, administrateur avec signature collective à deux
- Frédéric Mairy (Commune de Val-de-Travers – place de droit), sans signature
- Yvan Ryser (Commune de Val-de-Ruz – place de droit), sans signature

11.2. de l'organe de révision

Des offres doivent être demandées durant l'automne 2022 pour prévoir un changement de réviseur. La volonté est que celui-ci soit domicilié sur le Canton de Neuchâtel

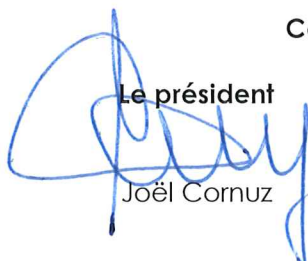
12. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 9h30.

Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel

Le président



Joël Cornuz

Le secrétaire



Bryan Boyet